

# REGLEMENT INTERIEUR – SAISON 2025-2026

## Table des matières

Article 1.	Champ d'application .....	2
Article 2.	Adhésion .....	2
Article 3.	Cotisations .....	2
Article 4.	Licence et Assurances .....	2
Article 5.	Limitations .....	2
Article 6.	Droits et obligations .....	3
Article 7.	Les organes de l'association .....	3
Article 8.	Comptabilité et tenue des comptes .....	4
Article 9.	Commissions .....	4
Article 10.	Utilisation des équipements – encadrement .....	4
Article 11.	Responsabilité du club .....	5
Article 12.	Gestion de la salle .....	5
Article 13.	Règle de conduite en cas d'affluence .....	5
Article 14.	Gestions des inscriptions aux compétitions .....	6
Article 15.	Prise en charge des frais liés aux stages et compétitions .....	6
Article 16.	Prise en charge des frais liés aux formations .....	7
Article 17.	Discipline .....	7
Article 18.	Amende .....	7
Article 19.	Forfait / abandon .....	7
Article 20.	Commission et équipes d'interclubs .....	7
Article 21.	Dispositions particulières .....	8
Article 22.	Raquettes .....	8
Article 23.	Volants .....	8
Article 24.	Maillot club .....	8
Article 25.	Vie du Club .....	9
Annexe 1 - Tarifs adhésion .....		10
Annexe 2 - Créneaux .....		12
Annexe 3 - Prise en charge stages et compétitions .....		13

## **Article 1. Champ d'application**

Ce règlement s'applique à tous les membres (ou adhérents) de l'association, en conformité avec ses statuts, ainsi qu'aux joueurs licenciés hors du département du Cher ayant cotisé au BaCB.

## **Article 2. Adhésion**

Toute personne souhaitant adhérer au Badminton Club de Bourges (BaCB) devra remplir le formulaire d'inscription sur le site MyFFBad selon la procédure et payer le montant de la cotisation de la saison en cours.

Deux séances d'essai gratuites est possible, ensuite l'adhésion est obligatoire pour pouvoir revenir sur un créneau.

Toute personne ayant payé sa cotisation (part licence et club) est un adhérent de plein droit.

## **Article 3. Cotisations**

Le montant des inscriptions est détaillé en **Annexe 1**, révisable chaque année (avant le début de saison, sauf exception) :

Pour les adhérents :

- La cotisation comprend une part club et une part FFBad (licence)
- Elles sont versées, via la plateforme MyFFBad.
- Un paiement en plusieurs fois est possible.
- 2 séances d'essais sont toutefois autorisées.
- Un justificatif de paiement peut être obtenu au moment de l'inscription.

En cas de départ anticipé (force majeure), la part licence ne peut pas être remboursée en cours de saison.

Pour les joueurs extérieurs - licenciés dans un autre département que le Cher, le montant de l'inscription est détaillé en **Annexe 1**, et doit être versé dès la première séance de pratique. Un justificatif de paiement peut être obtenu au moment de l'inscription. Les joueurs extérieurs ne bénéficient pas des avantages Club (inscriptions, volants, cordages).

## **Article 4. Licence et Assurances**

La licence fédérale est obligatoire et inclut l'assurance des pratiquants sous réserve de fourniture du certificat médical ou de l'attestation FFBaD. Le certificat doit être complété et signé par le joueur et par le médecin.

Les membres sont tenus de s'assurer pour leur responsabilité en ce qui concerne les trajets et activités, non couverts par la licence.

## **Article 5. Limitations**

Toute personne qui ne remplirait pas toutes les conditions d'adhésion des Articles 2, 3 et 4 se verra refuser l'accès de la salle jusqu'à la régularisation de sa situation.

## Article 6. Droits et obligations

L'adhésion au BaCB donne la qualité de membre du Badminton Club de Bourges. Cette qualité entraîne des droits et des obligations.

La qualité de membre du BaCB permet donc :

- l'accès à la salle lors des créneaux réservés (voir **Article 10**),
- l'affiliation à la Fédération Française de Badminton,
- l'accès aux formations fédérales,
- la mise à disposition de volants en plumes suivant les modalités définies
- la mise à disposition de raquettes et de volants plastique pour les créneaux loisirs
- l'obtention de maillots club et de volants à des tarifs préférentiels
- l'obtention de matériel (bagagerie, textiles, raquettes...) à des tarifs préférentiels
- la prise en charge d'une partie des tournois et stages

En contrepartie, la qualité de membre oblige :

- au respect du règlement FFBad,
- au respect des statuts et du règlement intérieur,
- au respect du code de conduite du joueur et du celui du conseiller,
- à la contribution de la vie du club, notamment en aidant à l'organisation de manifestations.

Pour un joueur extérieur – licencié hors du département du Cher, la cotisation lui permet :

- l'accès à la salle lors des créneaux réservés
- la mise à disposition de volants en plumes suivant les modalités définies
- la mise à disposition de raquettes et de volants plastique pour les créneaux loisirs

Toutefois, il leur est également requis :

- le respect du règlement FFBad,
- le respect des statuts et du règlement intérieur,
- le respect du code de conduite du joueur et du celui du conseiller.

## Article 7. Les organes de l'association

L'Assemblée Générale (AG) est ouverte à tous les membres (chaque membre disposant d'une voix). Chaque membre en est avisé par voie d'affichage sur les lieux d'entraînement, sur le site du Club, ou par courriel. Un mineur peut être représenté par un des parents.

Le Comité Directeur (CD - élu lors de l'Assemblée Générale) statue à la majorité des membres présents.

Le président est élu sur proposition du Comité Directeur par l'assemblée générale. Il représente l'association dans tous les actes de la vie civile et en justice.

## Article 8. Comptabilité et tenue des comptes

Elle est sous la responsabilité du trésorier (recettes et dépenses par rubriques). L'exercice comptable est clos le 31 décembre de chaque année. Il est établi par le trésorier à cette date un état récapitulatif des résultats. Le contrôle des comptes peut être effectué par un ou deux vérificateurs aux comptes élus par l'assemblée générale et ne faisant pas partie du comité directeur.

## Article 9. Commissions

Pour favoriser l'activité du club, mener à bien sa politique et le projet club, le Comité Directeur peut mettre en place des commissions qui ont pour objet de mettre en œuvre les directives du Comité Directeur et de lui faire des propositions.

Tout membre du BaCB peut proposer au Comité Directeur la mise en place d'une commission (par exemple : licences, organisation de manifestation, animation, promotion ...).

Elles sont composées d'adhérents, et/ou de parents de jeunes adhérents et sont de préférence présidées par un membre du Comité Directeur.

Tout membre du BaCB peut faire partie d'une commission sans faire partie du Comité Directeur.

A minima, les commissions qui structurent le club sont les suivantes :

- Commission Jeunes (*présidé par un membre du CD ou d'un salarié*)
- Commission Interclubs (*présidé par un membre du CD ou d'un salarié*)
- Commission Emploi (*présidé par un membre du CD*)
- Commission Subventions (*présidé par un membre du CD ou d'un salarié*)
  
- Commission Evènements/Animations
- Commission Compétition adultes
- Commission Communication
- Commission Partenaire/Institutions

## Article 10. Utilisation des équipements – encadrement

Chaque créneau est encadré par un référent (ou l'éducateur sportif) ; il est mis à disposition raquettes et volants plastiques.

L'adhésion donne droit d'accès à un ou plusieurs créneaux « jeu libre » dans la limite des places disponibles sur le créneau.

Selon l'adhérent (âge et classement), l'accès à des créneaux spécifiques est également possible (entraînement, initiation, jeunes, ...)

Les créneaux proposés au début de chaque saison (hors vacances scolaires) sont détaillés en **Annexe 2**

**Pour les créneaux jeunes, les parents doivent impérativement s'assurer de la présence de l'animateur avant de laisser leur(s) enfant(s), En cas de retard du ou des responsable(s) d'une séance, les parents ou tuteurs des enfants mineurs sont tenus de les surveiller, et sont de ce fait responsables de leur(s) enfant(s) jusqu'à l'arrivée d'un responsable.**

Cas particulier des créneaux pendant les vacances scolaires :

Pendant les vacances scolaires, les créneaux sont :

- Ouverts à tous les membres : adultes loisirs et compétiteurs ainsi qu'aux jeunes accompagnés d'un parent.
- Sans référent (« jeu libre ») : il n'y a donc pas de prêt de raquettes ni de volants.
- Ouverts selon le calendrier diffusé par affichage/communication par les référents des créneaux, sur le site et réseaux sociaux du Club.

## **Article 11. Responsabilité du club**

Le BaCB ne peut être tenu responsable lors de :

- Vols d'objets personnels dans les vestiaires ou dans les salles.
- Dégradations et vols dans les véhicules stationnés sur les parkings des gymnases.
- D'accidents survenus avant et après les entraînements.

## **Article 12. Gestion de la salle**

Les terrains sont mis en place par les joueurs.

Les terrains sont accessibles à tous les membres inscrits sur le créneau pendant les séances d'entraînement et à tous les membres pour les créneaux de jeu libre. La règle pour l'attribution des terrains est un système de jeu libre. Dans l'ordre d'arrivée, les joueurs prennent un terrain.

Certains soirs, des terrains pourront être réservés pour des matchs de championnat.

Les derniers joueurs d'un créneau sont priés de démonter les terrains avant leur départ. Cependant, les joueurs arrêtant la séance ou quittant le créneau avant son terme doivent démonter les terrains qui ne seront plus utilisés.

Les gymnases devant être libérés obligatoirement à l'heure, il est donc nécessaire d'arrêter les matchs 5 minutes avant la fin des créneaux.

Conformément aux règles de bonne conduite et au règlement des installations publiques, les gymnases doivent être laissés propres. A ce titre il est nécessaire de faire disparaître ou de ranger les volants neufs ou usagés, les tubes neufs, entamés ou vides, les bouteilles d'eau ou gourdes, les sachets plastiques, les détritrus, etc...

On veillera au bon rangement des filets et des poteaux.

## **Article 13. Règle de conduite en cas d'affluence**

En cas d'affluence, en particulier sur les créneaux jeu libre des vacances scolaires :

- Les joueurs ne sont autorisés à utiliser un même terrain que pour la durée d'un seul match.
- Ne pas dépasser 5 minutes d'échauffement et libérer le terrain dès la fin de votre match.
- Les matchs de doubles seront prioritaires.
- Dans un esprit sportif, l'objectif doit être de faire jouer un maximum de monde en évitant toute monopolisation de terrain par quelque joueur que ce soit.

Sur un créneau loisir ou jeu libre, dans le cas d'une forte affluence et à l'approche de compétitions importantes (Championnat de France, Championnat de Ligue, Championnat du Cher, Interclubs, ...) un à deux terrains pourront être réservés par les membres impliqués ou l'entraîneur pour préparer la compétition.

## Article 14. Gestions des inscriptions aux compétitions

L'inscription aux compétitions se fait

- Pour les compétitions adultes : par BadNet
- Pour les compétitions jeunes : par courriel à la commission jeunes

En cas de non-respect des protocoles, le(s) responsable(s) des inscriptions se réserve(nt) le droit de retirer le joueur du système d'inscription club. Aucun frais ne sera alors pris en charge par le club.

Toute inscription à un tournoi qui se ferait après la date limite précisée par le club, ne sera pas prise en compte. Nota : L'inscription, à la charge du joueur, peut rester possible (dans les limites des délais imposés par l'organisation du tournoi et des places disponibles) en contactant directement l'organisation du tournoi et en procédant au règlement de l'inscription.

Conformément aux instructions données par le guide fédéral et la ligue, toute personne s'inscrivant à une compétition est obligée d'y participer (sauf cas de force majeure devant être justifié dans un délai de 5 jours auprès de la Ligue dont dépend le tournoi, avec copie au Club de Bourges) sous peine d'une suspension de 2 mois. Le Club se réserve le droit de se retourner contre l'adhérent concerné par cette mesure et de ne plus accepter de l'inscrire à de nouvelles compétitions.

L'inscription dans une équipe évoluant en nationale ou en régionale (jeunes ou adultes) impose la même implication de chacun de ses membres (une non-participation à une journée devant être justifiée par des circonstances majeures). Le calendrier des rencontres est fixé en début de saison.

## Article 15. Prise en charge des frais liés aux stages et compétitions

Pour certaines compétitions le club pourra prendre en charge une partie des frais ou dépenses engagées par le joueur ou par l'équipe. Les frais pris en charge par le club concernent les frais d'inscriptions, les frais de déplacement, les frais d'hébergement, les frais de restauration, les volants. Leur caractère de remboursement ou de prise en charge est établi selon plusieurs critères dont la catégorie du joueur (jeune ou adulte), le niveau du joueur, la nature de la compétition, ...

La participation par le club des frais afférents aux compétitions et stages est régie par l'**Annexe 3** du règlement intérieur.

**La prise en charge par le Club des frais liés aux stages et aux compétitions, implique en contrepartie une participation de l'adhérent à l'organisation des manifestations organisées par celui-ci.**

Tout manquement aux règles de conduites définies dans ce règlement intérieur peut entraîner une révision de tout ou partie du défraiement pour le(s) joueur(s) concerné(s).

Sauf cas exceptionnels, le remboursement des déplacements est décliné au départ de Bourges, sur présentation des justificatifs.

Sauf cas particuliers, les déplacements des joueurs dans le cadre des journées d'interclubs jouées à Bourges ne sont pas remboursés.

La prise en charge des tournois ne comprend pas les compétitions **aux dates réservées pour les manifestations organisées par le club, dont les compétitions jeunes (tournois mobilisant de nombreux bénévoles).**

## **Article 16. Prise en charge des frais liés aux formations**

Le club prend en charge à 100% les frais inhérents aux formations d'animateurs, d'éducateurs, d'arbitres, de juge-arbitre (inscription et restauration) en contrepartie d'activités régulières en faveur du Club. Le déplacement et l'hébergement pourront être pris en charge, à la suite de la validation par le Comité Directeur.

- Arbitrage sur les compétitions organisées par le club (dont interclubs),
- Juge-arbitrage sur les compétitions organisées par le club, et lors des journées d'interclubs départementaux, régionaux, nationaux,
- Animation et encadrement de créneaux.

## **Article 17. Discipline**

Tout manquement grave à l'esprit sportif, toute atteinte à l'intégrité ou à l'honneur d'un cadre, dirigeant ou autre membre, tout manquement au présent règlement, tout acte de nature à entraver le fonctionnement de l'association est soumis, à l'initiative du président (ou en cas d'empêchement, du vice-président), à des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive de l'association.

## **Article 18. Amende**

Toute amende pour un(e) joueur(-se) qui serait facturée au club lui sera refacturée.

## **Article 19. Forfait / abandon**

Toute absence d'un(e) joueur (-se), non-excusee préalablement et non justifiée, à une journée de compétition (ou interclub) entraîne de fait – en cas d'amende pour le club – une facturation au joueur concerné.

En cas d'absence d'un(e) joueur (-se), tous les frais engagés par le club seront également facturés au (à la) joueur(-se) concerné(e).

## **Article 20. Commission et équipes d'interclubs**

Les équipes d'interclubs comptent parmi les principaux vecteurs de rayonnement du club.

Sur présentation d'un budget prévisionnel annuel, la commission interclubs pourra se voir attribuer un budget de commission, sur décision du Conseil d'Administration.

La constitution et la gestion des équipes d'Interclubs est de la responsabilité de la commission compétiteurs-interclubs en partenariat avec les capitaines des équipes. La commission compétiteurs est constituée à minima :

- des capitaines des équipes engagées en Nationale, Régionale et Départementale,
- de(s) l'éducateur(s) sportif.

Autant que possible, la constitution initiale des équipes (titulaires et remplaçants) se fait sur sélection de l'entraîneur et des capitaines avant le début de la saison. Tout joueur peut postuler à faire partie d'une équipe. Un classement minimal est requis pour jouer dans l'équipe engagée en Nationale.

Autant que besoin, la commission interclub pourra rédiger des contrats joueurs et les proposera à validation au CA et en assurera la bonne application.

La commission est responsable du budget qui lui aura été alloué. En cas de prévision de dépassement la commission alertera le CA et si nécessaire soumettra au vote une rallonge budgétaire.

Dans le cas où des recettes prévues ne seraient pas atteintes à la clôture budgétaire, elles doivent alerter au plus tôt le Conseil d'Administration.

En cours de saison, pour des raisons sportives, disciplinaires ou stratégiques, des mouvements de joueurs entre les équipes peuvent avoir lieu sur décisions collégiales de l'entraîneur et des capitaines.

Chaque joueur volontaire pour jouer en interclubs s'engage à respecter les choix et les décisions des capitaines d'équipes et de l'éducateur sportif. Dans ce cadre, quelle que soit l'équipe intégrée, tout joueur s'engage à maintenir au plus haut niveau son degré d'implication.

L'inscription ou la réinscription des équipes dans leur championnat respectif est proposée par la commission compétiteurs au Comité Directeur pour validation.

Dans le cadre de l'accompagnement du projet sportif des joueurs titulaires évoluant en équipe première le club prévoit une prise en charge financière spécifique, se référer à l'Annexe 3

### **Article 21. Dispositions particulières**

Toute demande particulière entrant dans le cadre du Projet Jeunes Talents, du Dispositif Avenir National et du Suivi Avenir National pourra être soumise au Comité Directeur.

### **Article 22. Raquettes**

Le prêt de raquette est assuré pour les entraînements jeunes et les créneaux loisirs encadrés (sauf sur les créneaux « jeu libre » et « créneaux vacances ») mais il est conseillé de s'équiper dès que possible. Les raquettes sont à restituer dès la fin du créneau.

### **Article 23. Volants**

Pour les entraînements encadrés compétiteurs (jeunes et adultes) : les volants plumes sont fournis par le club.

Pour les créneaux loisirs, des volants plastiques sont mis à disposition (sauf sur les créneaux « jeu libre » et « créneaux vacances »).

### **Article 24. Maillot club**

2 T-Shirts « domicile » et 2 T-Shirts « extérieur » sont fournis aux titulaires des équipes en National, dans le cas où ils n'en disposeraient pas.

1 T-shirt « domicile » et 1 T-Shirt « extérieur » sont fournis aux titulaires des équipes en Régional dans le cas où ils n'en disposeraient pas.

Le port du maillot du club est obligatoire pour la participation aux compétitions par équipe (interclubs) pour lesquelles le règlement précise que le port du maillot est obligatoire (Nationale). Il est recommandé pour les compétitions individuelles et les compétitions par équipes Régionales, Départementales et RIL.



## Article 25. Vie du Club

Comme toute association, le BaCB ne serait rien sans ses adhérents, c'est à dire sans chacun d'entre vous.  
**Chacun à son niveau doit se sentir impliqué dans la vie du Club :**

En étant **acteur**, actif, aussi régulier que possible pendant les entraînements d'abord

En assistant à l'Assemblée Générale (AG) et en émettant des **suggestions constructives** sur la vie du Club

En faisant la **promotion** autour de vous de l'activité du club

En **écrivant** des articles, jeux etc...

En **accompagnant** (chacun son tour) les jeunes dans les déplacements.

En **s'investissant** dans l'arbitrage, le juge-arbitrage ou la formation.

En **aidant** lors des grands rendez-vous de l'année (TI, CDJ, Interclubs, ...) selon ses goûts et ses capacités.

En gardant bien entendu le **plaisir** et la **bonne humeur** !

## Annexe 1 - Tarifs des cotisations

**Saison complète** : à partir du : 01-08-2025

**Demi-saison** : à partir du : 01-01-2026

**Estival** : à partir du : 01-05-2026

Catégorie	Groupe	Niveau	Séance	Tarif	Demi-saison	Estival
<b>Juniors, Senior &amp; Vétérans</b> Né en 2009 et avant	<b>Elite</b>	R4 à N	3 entrainements + 1 jeu libre	<b>230 €</b>	<b>170 €</b>	<b>80 €</b>
	<b>Performance</b>	D7 à N	2 entrainements + 2 jeux libre	<b>230 €</b>	<b>170 €</b>	<b>80 €</b>
	<b>Perfectionnement</b>	P11 à D8	1 entrainement + 2 jeux libre	<b>200 €</b>	<b>150 €</b>	<b>70 €</b>
	<b>Initiation</b>	Débutant à P12	1 entrainement + 2 jeux libre	<b>200 €</b>	<b>150 €</b>	<b>70 €</b>
	<b>Jeu libre</b>	Tout le monde	2 jeux libre	<b>170 €</b>	<b>120 €</b>	<b>50 €</b>
<b>Poussin à Junior 1</b> Né en 2013 et après	<b>Jeunes Performance</b>	Régional & +	3 entrainements + 1 renfo PP + 1 indiv + 1 jeu libre non encadré	<b>210 €</b>	<b>150 €</b>	<b>70 €</b>
<b>Benjamin à Junior 1</b> Né entre 2015 et 2009	<b>Jeunes</b>	Débutant & Départemental	2 entrainements + 1 jeu libre non encadré	<b>180 €</b>	<b>130 €</b>	<b>40 €</b>
<b>Minibad &amp; Poussin</b> Né en 2016 et après	<b>Minibad &amp; Poussins</b>	Tout le monde	2 entrainements +1 jeu libre non encadré	<b>110 €</b>	<b>80 €</b>	<b>25 €</b>

**Entrainement adultes/ados** : Réservé aux joueurs participants à des compétitions

**Entrainement jeunes** : Obligation de participer à des compétitions ou des plateaux découvertes  
Obligation de suivre au moins 2 entrainements par semaine

Nos créneaux entrainements sont encadrés par des professionnels formés et nous fournissons les volants.

## Réductions

Membre du CA	- 70%
Encadrants	- 50%
Juge arbitre & Arbitres	- 50%
Référents créneaux	- 40%
Etudiant & Demandeur d'emploi	- 15 €
Famille (par adhérent)	- 5 €

## Joueurs extérieurs déjà licencié FFBad

### Licence complémentaire

Réservé aux joueurs licenciés dans un autre département que le Cher

Adulte 1 mois	40 €
Adulte 2 mois	60 €
Adulte 3 mois	80 €
Adulte 5 mois - demi-saison	110 €
Adulte 10 mois - saison complète	150 €

### Option supplémentaire : Entraînement encadré

Uniquement sur sélection des encadrants

Entraînement adulte - 1 mois	30 €
Entraînement adulte – 2 mois	50 €
Entraînement adulte – 3 mois	70 €
Entraînement adulte – 5 mois - demi-saison	100 €
Entraînement adulte – 10 mois - saison complète	130 €

## Annexe 2 – Liste des créneaux (Hors vacances scolaire)

JOUR	HEURE	GYMNASSE	PUBLIC		GROUPE *	TYPE	REFERENT(S)
LUNDI	17h30 - 19h00	Marie-George BUFFET	Minibad/Poussin	5/9 ans		Entrainement	Pierre-Edouard SIMONELLI
	17h30 - 19h00	Marie-George BUFFET	Jeunes	10/16 ans	Performance	Entrainement	Tristan BUT
	19h30 – 21h00	Marie-George BUFFET	Adultes/Ados	R4 à N1	Elite	Entrainement	Tristan BUT
	19h00 - 22h00	Marie-George BUFFET	Adultes/Ados	D7 à N1	Performance & Elite	Jeu Libre	Anthony LUCAS & Bruno THIGER
	20h00 - 22h00	Marie-George BUFFET	Adultes/Ados	Loisirs		Jeu libre	Christophe POUPIER & André LEITE
	20h00 - 22h00	Ladoumègue	Adultes/Ados	Loisirs		Jeu libre	Rémi BAUDET & Sylvain COLLIN
MARDI	18h00 - 20h00	Leo Lagrange	Jeunes	10/16 ans		Entrainement	Pierre-Edouard SIMONELLI
	20h00 - 21h30	Leo Lagrange	Adultes/Ados	P11 à D8	Perfectionnement	Entrainement	Pierre-Edouard SIMONELLI
	20h00 - 22h00	Leo Lagrange	Adultes/Ados	D7 à N1	Performance & Elite	Entrainement	Tristan BUT
MERCREDI	16h30 - 18h00	Yves du manoir	Minibad/Poussin	5/9 ans		Entrainement	Pierre-Edouard SIMONELLI
	17h45 - 20h00	Yves du manoir	Jeunes	10/16 ans		Entrainement	Pierre-Edouard SIMONELLI
	18h00 - 20h00	Leo Lagrange	Adultes/Ados	Loisirs		Jeu libre	Coralie LAMIDET & Philippe PETIT
	20h00 - 22h00	Guimier	Adultes/Ados	Loisirs		Jeu libre	Guillaume BOULAT
JEUDI	17h30 - 19h30	Marie-George BUFFET	Jeunes	10/16 ans	Performance	Entrainement	Tristan BUT
	17h30 - 19h30	Marie-George BUFFET	Tous	Loisirs / Famille		Jeu libre	Tristan BUT
	19h30 - 22h00	Marie-George BUFFET	Adultes/Ados	D7 à N1	Performance & Elite	Entrainement	Tristan BUT
	18h00 – 20h00	Gonzalez	Jeunes	10/16 ans		Entrainement	Pierre-Edouard SIMONELLI
	20h00 – 21h30	Gonzalez	Adultes/Ados	Loisirs NC & P12 Sport Santé	Initiation	Entrainement	Pierre-Edouard SIMONELLI
VENDREDI	18h00 - 20h00	Leo Lagrange	Minibad/Poussin	5/9 ans		Entrainement	Pierre-Edouard SIMONELLI
SAMEDI	10h00 - 13h00	Marie-George BUFFET	Tous	Tout le monde		Jeu libre	Bruno THIGER

\* Groupe spécifique / Classement : à titre indicatif, soumis à validation de la part de l'entraîneur

Les créneaux « Entrainement » sont réservés aux joueurs participants à des compétitions ou des plateaux découvertes (jeunes)

## Annexe 3 – Prise en charge entraînements, stages, compétitions et interclubs.

### JEUNES

Une participation est demandée aux familles pour les actions jeunes, la facturation peut être établie en fin de saison ou en plusieurs fois durant la saison.

La participation couvre l'inscription au tournoi/stage, la mise à disposition d'un coach et dans le cas d'un déplacement club, la location de voiture/minibus, le carburant et le péage.

Compétitions et stages	Participation demandée aux familles
Départemental (CDJ / Plateau jeunes)	Offert
Régional (CRJ / Chp Ligue / Master)	8 € pour 1 tableau 10 € pour 2 ou 3 tableaux
National (BAC, CEJ, BNP)	20 € / jour
International (En France)	25 € / jour
International (Hors France)	40 € / jour
Championnat du Cher	Offert
Championnat de France	Offert
Tournoi privé jeunes sans salarié	3 € / tableau
Stage sur sélection et convocation *	Offert
Nuitée dans le cas d'un déplacement club	15 € / nuit

\* *Stage Dispositif Avenir (FFBad), Suivi Avenir (FFBad), Stage InterBassin (BCVL), Stage CREF (BCVL), Stage départemental (CDBad18)*

Rappel du règlement :

**La prise en charge par le Club des frais liés aux stages et aux compétitions, implique en contrepartie une participation de l'adhérent à l'organisation des manifestations organisées par celui-ci.**

### ✓ Aides aux joueurs évoluant en Pôle Espoir

Le **Badminton Club de Bourges** souhaite accompagner ses jeunes joueurs dans leur développement sportif, y compris lorsqu'ils intègrent un **Pôle Espoir**.

#### Critères d'éligibilité aux aides :

La prise en charge s'effectue selon le **tableau des aides ci-dessus de la page précédente**.

- **Joueur ayant effectué au moins 2 saisons complètes au club avant d'intégrer le Pôle Espoir**
  - Sans limite par joueurs
- **Joueur intégré directement en Pôle Espoir**
  - Limité à 400€ maximum par joueurs
  - Dans la limite de 1 000 € répartie équitablement entre l'ensemble des joueurs concernés

### ✓ Aide exceptionnelle en fin de saison

Une aide supplémentaire pourra être attribuée aux familles dont l'enfant est inscrit sur l'un des dispositifs suivants :

- ✓ **Projet Jeune Talent**
- ✓ **Club Avenir**
- ✓ **Pôle Espoir**

Cette aide exceptionnelle sera évaluée en fonction de **l'engagement du jeune dans la vie du club**, notamment à travers :

- Sa participation aux **interclubs**
- Son investissement en tant que **bénévole**
- Son implication dans **l'encadrement des jeunes**

Le montant des aides attribuées est défini chaque saison en fonction des ressources du club et de la situation de chaque joueur.



## ADULTES

La prise en charge par le club des inscriptions aux tournois dépend du classement du joueurs.

Au-delà de cette somme, la différence sera facturée au joueur en fin de saison.

Le classement retenu pour définir le montant de défraiement est celui arrêté au 14 juillet de la saison en cours.

Le stage et la compétition doivent avoir lieu entre le 01 septembre et le 14 juillet

Classement	Prise en charge max
N1-N2	140 €
N3-R4	100 €
R5-R6	50 €
D7-D8	40 €
D9-P10	30 €
P11-P12	20 €

La prise en charge par le club des frais afférents aux compétitions adultes est définie de la manière suivante :

Compétitions	Inscription	Déplacement	Hôtel	Volants
Interclubs (N1 à N3)	OUI	OUI (6)	OUI	Plumes
Interclubs (R1 à R3)	OUI	OUI (1)	NON	Plumes
Interclubs (D1 à D3)	OUI	NON	NON	Plumes
Interclubs (RIL)	OUI	NON	NON	Plastiques
Championnat de Ligue	OUI	OUI (3)	OUI (4)	NON
Championnat de France Vétéran (5)	OUI	OUI (3)	OUI (4)	NON
Championnat de France Senior	OUI	OUI	OUI (4)	NON
Compétition individuelle	OUI (2)	NON	NON	NON
Tournois Internes	-----	-----	-----	Plastiques Hybrid

(1) : uniquement trajet de Bourges au lieu de la rencontre avec trajet en transport collectif

(2) : hors dates réservées aux organisations du club.

(3) : dans un rayon de 300 km, en co-voiturage (3 joueurs mini par véhicule).

(4) : participation limitée à 30€ par nuit, 2 nuits maxi.

(5) : avec accord préalable du Comité Directeur.

(6) : sur la base d'un billet 2<sup>ème</sup> classe, remboursement sur présentation du justificatif sauf les joueurs sous contrat



## JOUEURS EQUIPES INTERCLUBS NATIONAL & REGIONAL

### ✓ Joueurs Équipe 1 – Nationale

- **Joueurs titulaires** (hors salariés éducateurs sportifs du club) :
  - Un **contrat obligatoire** précisera les modalités de leur engagement.
  - Ils bénéficieront d'une **aide forfaitaire minimale de 25€/journée**.
  - Cette aide pourra être ajustée en fonction de plusieurs critères : **classement national, niveau de jeu, nombre de compétitions jouées, contexte concurrentiel des mutations**.
- **Joueurs non titulaires** :
  - Prime de **30€ par journée jouée**.
  - Prime de **40€ en cas de victoire de l'équipe**.
- **Joueurs salariés du club (éducateurs sportifs)** jouant en tant que bénévoles :
  - Possibilité de demander un **défraiement des frais de déplacement** pour la participation à **3 tournois**.

### ✓ Joueurs Équipe 1 & 2 – Régionale 2 minimum

- **Joueurs titulaires des équipes 1 & 2 évoluant en Régionale 2 minimum** :
  - Aide forfaitaire **jusqu'à 600€/an** pour l'inscription dans une **structure externe de badminton**.
  - Le montant sera déterminé en fonction du **coût réel de la licence** et de l'**investissement du joueur** (ex : nombre d'entraînements par semaine).
  - **Facture de la licence complémentaire requise** pour bénéficier de cette aide.

### ✓ Engagements des joueurs bénéficiant des aides (Nationale & Régionale)

- **Participation aux Interclubs** :
  - Tout joueur recevant une aide (tournois, stages, structure externe) **s'engage à participer aux rencontres d'interclubs** avec son équipe respective.
  - En cas d'**absences répétées ou de refus injustifié**, le club se réserve le droit de **suspendre ou de retirer les aides attribuées**.
- **Participation aux Tournois** :
  - L'attribution des aides est conditionnée à la participation à **au moins 3 tournois** au cours de la saison.

### ✓ Aide hébergement et repas des joueurs externes sous contrat

- **Adhérents hébergeant un joueur externe sous contrat** peuvent bénéficier d'un remboursement partiel des frais de repas :
  - **Petit déjeuner** : 5€
  - **Déjeuner / Dîner** : 12€
  - **Repas au restaurant avec l'équipe** : **25€ maximum** (sur présentation d'un justificatif)

### ✓ Cas particuliers et demandes de remboursement

- **Toute situation exceptionnelle** sera étudiée par le **Conseil d'Administration**.
- **Remboursement des frais de déplacement** :
  - Doit être **demandé via l'imprimé prévu à cet effet**.
  - Doit être **accompagné de toutes les pièces justificatives nécessaires**.

Rappel du règlement :

**La prise en charge par le Club des frais liés aux stages et aux compétitions, implique en contrepartie une participation de l'adhérent à l'organisation des manifestations organisées par celui-ci.**